

# Département de l'Oise

## ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



### ANNEXE SANITAIRE

Approbation

**20 juin 2013**

Vu pour être annexé à la délibération du  
Conseil Municipal en date du :

## **Eau potable**

- Le réseau d'eau potable senlisien s'organise à partir de 3 forages (capacité de production de 9000 m<sup>3</sup>/j) et de 2 réservoirs principaux, localisés sur le plateau nord :
  - le réservoir du Tombray (2000 m<sup>3</sup>), alimenté par le forage éponyme (01285x0119), créé en 1984. Il descend à une profondeur de 74 m et est implanté Chemin Royal, près du centre commercial de Villevert ;
  - le réservoir de Bonsecours (1000 m<sup>3</sup>), alimenté par les 2 forages :
    - Bonsecours 1 : 01285x0080, créé en 1963 et descendant à une profondeur de 40 m
    - Bonsecours 2 : 01285x0008, créé en 1967 et descendant à une profondeur de 69 m.Le réservoir est implanté square de la Haute Champagne et le forage Bonsecours 2 est implanté sur le commune de Chamant.

L'opportunité d'un nouveau captage « Tombray 2 » est actuellement étudié. L'hydrogéologue agréé nommé en février 2012 doit statuer sur le besoin de ce captage en fonction du devenir du captage de Bonsecours 1.

Dans l'avenir, afin de maintenir une eau distribuée de bonne qualité pour les consommateurs, il conviendra de réaliser des interventions simples d'entretien et de prévention des pollutions directes et d'établir un échéancier des travaux. Concernant les forages Bonsecours 1 et 2, leur date de création (+ de 40 ans) et les évolutions de l'environnement, rendent la protection de ces deux forages difficile. La ville de Senlis engagera une réflexion sur le devenir et la pérennité de son exploitation.

En 2011, quelques 71 kilomètres de canalisations (de diamètre 80 à 150 mm) assurent la distribution de l'eau potable sur tout le territoire communal, auxquels s'ajoutent 20 kilomètres de branchements (canalisations de diamètre 20-25 mm) assurant la desserte de 3360 raccordés (pour 6126 compteurs d'eau) et près de 130 bouches et poteaux d'incendie.

La résorption progressive des branchements au plomb encore existants est programmée au rythme d'au moins 250 remplacements/an .

Le rendement – qui mesure la part du volume d'eau potable effectivement utilisée rapportée au volume introduit dans le réseau, permet d'apprécier la qualité du réseau. Il s'établit pour Senlis autour de 85%; seuil correct d'efficacité du service de distribution au vu du grenelle II. L'adéquation de la desserte par le réseau d'eau potable avec les projets urbains connus à début 2012 (Quartier Ordener, Gare, diverses opérations en diffus dans le centre...) n'entraînera pas de besoin en création de linéaire de desserte en extension, mais des renforcements ponctuels et des compléments de maillage localisés sont à prévoir. Une étude de recherche en eau initiée en 2008 va conduire à la réalisation d'un nouveau forage d'essai le long du chemin Royal.

## **Assainissement**

La compétence assainissement est affermée à Véolia. Cette société gère la collecte des eaux usées (branchements et entretien des réseaux), la station d'épuration, le suivi de la qualité de l'eau des rejets et la facturation. 93,9 kilomètres de canalisations (dont 91,84 en gravitaire) collectent les eaux usées de la quasi-totalité des urbanisations senlisiennes. 2,09 km fonctionnent en refoulement (16 postes).

Sur les 93 km, 44,9 sont en séparatif, 21.1 en unitaire (réseau ancien du centre-ville principalement) et 27 concernent l'assainissement pluvial.

Depuis 2005, la commune est dotée d'un schéma d'assainissement aux termes duquel seuls Villemétrie et quelques constructions isolées de la ferme des Alouettes relèvent de l'assainissement non collectif. La compétence assainissement non collectif est du ressort de la compétence de la Communauté de Communes des Trois Forêts.

Le schéma programme également des améliorations et renforcements permanents sur le réseau. Ainsi, en 2011 l'avenue Georges Clémenceau dans la zone industrielle a été raccordée, ainsi l'ensemble du programme prévisionnel a été réalisé.

Plusieurs cas de rejets directs dans les caves et cavités souterraines sont recensés dans la ville. Depuis 2009, la ville impose le financement de l'assainissement à tous les raccordables (réseau existant au droit de la propriété) que le raccordement soit effectif ou non, sur la base de leur consommation d'eau potable.

Cette incitation au raccordement a permis le branchement d'une dizaine de constructions supplémentaires en quelques mois. Toutefois, la commune souhaite également pouvoir imposer (lors des transactions) la fourniture de la preuve du raccordement de la construction au nouvel acquéreur. Ce dispositif compléterait l'incitation au raccordement évoquée plus haut, en intégrant au prix de la transaction le coût de la réalisation effective du branchement, le cas échéant.

En 2011, on compte 5771 branchements pour 5975 abonnés. Les volumes entrants à la station d'épuration pour la même année s'élèvent à 1 054 834 m<sup>3</sup> soient 2 890 m<sup>3</sup> / jour moyen, avec un maximum journalier de 139 511 m<sup>3</sup>.

Certains tronçons actuellement en mauvais états (cf inspections télévisées) vont être renouvelés comme la rue de Meaux (307 ml), la rue de la Poterne, la rue du Puit Thyphaine (133 ml) au cours des années à venir

### ***La station d'épuration***

La station de traitement des eaux de Senlis est installée route de Saint Léonard, au sud-ouest de la commune, proche de la limite communale avec Avilly-Saint-Léonard.

Le milieu récepteur des eaux rejetées (et en cas de sur verse) est la Nonette. La station a fait l'objet, en 2002, de travaux de réhabilitation qui ont porté sa capacité nominale à 5 420 m<sup>3</sup> / jour soit 25 667 éq/habitants.

La charge actuelle moyenne constatée est de l'ordre de 3 000 m<sup>3</sup>/jour. La capacité disponible de la station avoisine donc les 8 200 éq/habitants.

Au niveau démographique, l'accroissement de population est évalué entre 1 000 et 1 500 habitants supplémentaires entre 2020 et 2025. La station d'épuration actuelle dispose d'une capacité de traitement résiduelle suffisante pour traiter la pollution générée par cette population, pour le même niveau de rejet.

A début 2010, les raccordés sont exclusivement senlisiens mais des réflexions sont en cours pour le raccordement d'Aumont-en-Halatte et de Courteuil

La performance globale de l'installation s'établit à 95,7% en progression sur 2006 : 87,5%. Jusqu'en 2009, les boues de la station (385 tonnes en 2005, 439 tonnes en 2008) étaient utilisées par l'agriculture dans le cadre d'un plan d'épandage ; les installations d'épuration étant équipées d'une aire de stockage équivalent à 8 mois de stockage de production de boues.

A partir de février 2010, un changement de filière de la valorisation des boues est mis en place : les boues issues de la station sont amenées par benne à la station de compostage de Rueil-sur-Brèche.

## **Les eaux pluviales**

Le réseau d'eau pluviale (environ 27 kilomètres) est principalement développé dans les quartiers neufs (mise en place dans les années 1970-1980) et concerne dans le centre ancien les canalisations unitaires.

Depuis la création d'un bassin d'écrêtage à la piscine d'été, les inondations de la ZI (inondation de bâtiments en cas de fortes précipitations) et de Bon Secours (réseau entièrement unitaire avec de nombreuses constructions en contrebas des voiries).n'existent plus

A Villemétrie, on relève divers rejets directs en rivière (syndicat de la Nonette).

Enfin, en l'absence de dispositifs de pré-traitement avant rejet des eaux de lessivage de la RD 330, au droit du forage du Tombray, les eaux souillées de l'infrastructure s'infiltrent dans le périmètre rapproché du forage.

Dans un autre registre, les étangs de la Bigüe sont gérés à une cote trop haute, occasionnant le mauvais écoulement du ru d'alimentation et des débordements sur les propriétés voisines. En l'absence de convention entre le propriétaire des étangs et le Syndicat de la Nonette, les dysfonctionnements n'ont pas trouvé de solution à ce jour.

Un diagnostic des dysfonctionnements sur le système de collecte ainsi que sur le fonctionnement du bassin d'orage pourra être réalisé afin de limiter à terme les rejets directs de pollution vers le milieu récepteur, particulièrement par temps de pluie.

## **Les déchets**

La compétence relative à l'élimination des déchets a été transmise à la CC3F lors de sa création en 2010. Elle est inscrite dans ses statuts avec pour mission l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, dans les conditions de l'article L.2224-13 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que cette compétence s'étend à la collecte comme au traitement, aux déchets des ménages, aux déchets verts non agricoles ainsi qu'aux déchets industriels banals.

La CC3F a fait le choix de confier cette élimination à des prestataires extérieurs :

- VEOLIA pour la collecte, en porte à porte, des ordures ménagères, des emballages, des papiers, des déchets verts et des encombrants, sur rendez-vous ;
- SIBELCO pour la collecte du verre ;
- CELLOPLASTIC pour la fourniture des sacs plastiques pour la collecte des déchets ménagers ;
- PLASTIC OMNIUM pour la fourniture des sacs papier pour la collecte des déchets verts ;
- CONTENUR pour la fourniture de bacs de collecte ;
- PLASTUP pour la fourniture de colonne aérienne de collecte.

Les contrats ont été renouvelés en 2012 pour une durée :

- De 5 ans et une prolongation possible de deux fois un an pour la partie collecte ;
- De 4 ans pour la partie fourniture.

La CC3F a adhéré au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) pour le traitement des déchets ménagers et assimilés. Ce syndicat regroupe 15 communautés de communes et 4 communes indépendantes pour 437 115 habitants en 2012. Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) gère le traitement des déchets ménagers.

Les produits de collecte sont acheminés par route directement au Centre de Valorisation Energétique du SMVO à Villers Saint Paul (172 500 tonnes de capacité nominale dont 157 500 tonnes / an pour les déchets ménagers ; utilisation actuelle 131 000 tonnes / an). L'incinération est notamment valorisée en énergie électrique et en vapeur pour des entreprises locales et du chauffage urbain pour la commune de Nogent sur Oise.

- Les déchets ménagers

Les ordures ménagères collectées à Senlis représentent, en 2011, 4 909 tonnes par an, soit 409 tonnes par mois.

Le coût du traitement des ordures ménagères à la tonne facturé par le SMVO est divisé en deux parties :

- Une part habitant : 2,88 € TTC
- Une part à la tonne : 73,57 € TTC.

- Les déchets recyclables

La collecte sélective est en vigueur sur la commune depuis mars 2002. Elle intéresse :

- la collecte du verre (entreprise SIBELCO dans l'Aisne) organisée sous forme de bornes d'apport volontaire : 397 tonnes collectées en 2011 (en augmentation) ;
- Les papiers : 376 tonnes collectées en 2011 ;
- Les emballages : 463 tonnes collectées en 2011 ;
- Les déchets verts : 787 tonnes collectées en 2011. La plate-forme de compostage est celle d'Ermenonville.
- Les encombrants : 367 tonnes collectées en 2011, la destination finale des encombrants non recyclés est le CET (Centre d'Enfouissement Technique) de Saint Maximin.

Il n'y a pas de déchetterie sur le territoire de Senlis.

Les plus proches sont celles de Creil (5 688 tonnes collectées en 2008), de Lamorlaye (6 231 tonnes en 2008) et de Barbery (1 700 tonnes en 2008).

De la même façon, la multiplication d'aires de compostage sur le territoire communal (y compris sur terrains privés pour limiter les volumes collectés au titre des déchets verts) fait partie des orientations de la politique locale en matière de déchets.

- Les déchets du bâtiment

Les terres et gravats sont dirigés vers le CET de Saint-Maximin tandis que le tout-venant enfouissable (plâtras...) est dirigé vers le centre d'enfouissement de Bailleul-sur-Thérain.